

NON À L'AUGMENTATION DE LA TVA !

Le discours du Premier ministre concernant le budget 2026 de l'Etat ainsi que celui de la Sécurité Sociale est annonciateur d'une « *année noire* » pour les salariés.

En effet, la recherche de recettes sur le dos des travailleuses et des travailleurs, conjuguée à des économies budgétaires drastiques et majoritairement injustes socialement, demeure la priorité immédiate du gouvernement.

Jusqu'à maintenant la France appliquait une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) « *réduite* » à 5,5 % sur la part fixe de l'abonnement et une TVA à 20 % sur la consommation. Sous prétexte d'uniformisation, la loi de finances pour 2025 a validé, à compter de ce 1^{er} août 2025, la suppression du taux réduit de la TVA à 5,5 % sur l'abonnement des factures d'électricité et du gaz.

LA FNME-CGT est opposée à cette augmentation de TVA et va même plus loin en revendiquant la baisse de la TVA à 5,5 % sur l'abonnement mais aussi sur la consommation et les différentes taxes présentées sur les factures.

Loin des préoccupations réelles des Françaises et des Français, notre Premier ministre oublie que 68 % des ménages ont restreint leur chauffage faute de pouvoir payer les factures et que plus de 12 millions de citoyens sont en situation de précarité énergétique.

Le pouvoir d'achat des salariés a diminué de près de 4% entre 2021 et 2024, alors que sur la même période, le montant des profits redistribués aux actionnaires du CAC 40 a connu une hausse vertigineuse de plus de 40% !

De l'argent il y en a mais encore faut-il avoir le courage politique de le prendre là où il est !

LA FNME-CGT soutient la proposition de loi présentée au Sénat à la mi-juillet qui vise à baisser la TVA à 5,5 % sur l'abonnement, la consommation et les taxes.

Ce serait une première étape du Programme Progressiste de l'Énergie (PPE) et sur les tarifs justes d'électricité et de gaz que portent la FNME-CGT.

Pour plus d'infos
sur le PPE → → →



R
E
V
E
N
D
I
C
A
T
I
O
N
S